

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR

Termes géographiques

- a) Classification des détails géographiques et des noms géographiques;
- b) Glossaires :
 - i) Elaboration des données;
 - ii) Uniformité dans la présentation;
 - iii) Termes génériques;
 - iv) Désignations;
 - v) Noms codés;
 - vi) Abréviations;
 - vii) Divers

PRÉPARATION DES GLOSSAIRES TOPOGRAPHIQUES : QUELQUES PROBLÈMES POSÉS PAR LES TOPONYMES AFRICAINS

Rapport présenté par le Kenya*

Introduction

La première Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, qui s'est tenue à Genève en 1967, a adopté une résolution dans laquelle elle recommandait de faire figurer un glossaire dans les nomenclatures géographiques nationales¹.

A cette fin, un glossaire a été défini comme une « liste de termes génériques avec leur sens dans les noms géographiques ».

Un terme générique a été défini comme un « terme faisant partie d'un nom géographique, indiquant la nature de l'entité désignée et ayant le même sens dans l'usage local courant ».

Cette résolution ne mentionnait pas les langues, mais la Conférence technique des Nations Unies sur la carte internationale du monde au millionième, qui s'est tenue à Bonn du 3 au 22 août 1962, a recommandé que le pays éditeur donne sur chaque feuille de carte internationale du monde un glossaire « avec une traduction dans l'une des langues officielles de l'Organisation des Nations Unies »².

Le but des promoteurs des glossaires modernes était de faire comprendre aux utilisateurs des cartes la signification des termes génériques figurant sur les cartes des pays

étrangers. Ainsi le général Parmentier publiait en 1881 un *Vocabulaire arabe-français des mots qui entrent le plus fréquemment dans la composition des noms de lieu*, qui faisait partie d'une série de glossaires destinés aux Français à l'étranger. En 1904, Alexander Knox publiait à Londres un *Glossary of Geographical and Topographical Terms* qui expliquait la signification en anglais de termes génériques employés dans de nombreuses régions du monde pour lesquelles il existait des cartes, comprenant notamment la majeure partie de l'Asie et certaines régions de l'Afrique. Certains glossaires s'étendant au monde entier ont également été publiés, plus récemment, par le géographe L. D. Stamp³ et le British Hydrographic Department⁴.

Toutefois, ce n'est pas seulement sur le plan international que les glossaires sont nécessaires; ils sont également précieux dans des pays multilingues. Presque tous les pays du monde ont des minorités linguistiques et certains en ont un grand nombre. La population du Kenya, par exemple, est issue de quatre groupes ethniques principaux et chaque groupe emploie de nombreuses langues vernaculaires. Il existe plus de 30 langues importantes. Sur les 500 000 habitants que compte Nairobi (surtout bantous et nilotiques) probablement moins d'une centaine connaissent la signification des termes figurant sur les cartes de la moitié nord-est du Kenya, habitée principalement par des populations hamitiques.

Même des pays manifestement monolingues ont besoin de glossaires. Une enquête sur la signification locale

* Le texte original de ce rapport, préparé par M. John Loxton (Université de Nairobi, Kenya), a paru sous la cote E/CONF.61/L.2.

¹ Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, vol. 1, *Rapport de la Conférence* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.68.I.9), p. 16.

² Conférence technique des Nations Unies sur la carte internationale du monde au millionième, vol. 2, *Spécifications de la Carte internationale du monde au millionième* (publication des Nations Unies, numéro de vente : 63.I.20), p. 17.

³ L. D. Stamp, *Glossary of Geographical Terms* (New York, Penguin Books, 1962).

⁴ *Glossary of Terms Used on Admiralty Charts* (Hydrographic Department, Londres, 1953).

des termes génériques usuels aux Etats-Unis d'Amérique a révélé des écarts surprenants. Le mot «*glade*», par exemple, est appliqué selon les régions à des éléments aussi divers que des marais, des cours d'eau, des clairières, des prairies de montagne, des plaques de glace lisse ou de sol dégelé⁵.

Il est évident que toute activité dans le domaine de la toponymie doit être interdisciplinaire⁶. Pour commencer un travail il faut disposer au préalable d'une carte topographique suffisamment précise et récente, à une échelle appropriée, à laquelle auront été ajoutés tous les noms géographiques que l'organisme chargé de la cartographie aura pu recueillir. Le principal membre de l'équipe de toponymie doit être un topographe connaissant à fond la géographie détaillée de la région étudiée — en d'autres termes soit une personne originaire de la région soit un spécialiste disposé à y passer un certain temps. Cette personne devrait connaître la langue en usage dans la région; si tel n'est pas le cas, le deuxième membre de l'équipe doit être un linguiste. Il peut également être nécessaire de consulter des historiens et des anthropologues.

Bien que l'organisme national qui s'occupe des noms géographiques soit manifestement le plus compétent pour se charger d'élaborer un glossaire, il importe de ne pas confondre ce travail avec la principale fonction d'un tel organisme qui est de normaliser les noms géographiques. En normalisant les noms, les experts peuvent être amenés par exemple à modifier l'orthographe de certains noms, les termes génériques employés, ou les tracés sur certaines cartes. L'élaboration d'un glossaire n'est pas une opération aussi dynamique, mais une présentation des faits tels qu'ils sont. M. Aurousseau, ancien secrétaire éminent de la Commission permanente qui s'occupe des noms géographiques au Royaume-Uni (Permanent Committee on Geographical Names — PCGN), a souligné que «pour être utile, un glossaire destiné aux cartes doit être avant tout une liste des termes mêmes qui figurent sur les cartes. La langue utilisée pour les cartes met souvent le linguiste en présence d'une orthographe périmée, de mots archaïques, de termes de dialecte, de mots qui ne se trouvent pas dans les dictionnaires ou qui sont employés dans un sens que les dictionnaires ne donnent pas»⁷. Plusieurs ouvrages de référence rédigés par le présent auteur⁸ fournissent des exemples tirés des cartes du Kenya.

⁵ Voir M. F. Burrill et E. Bonsack, «Use and preparation of specialized glossaries», *International Journal of American Linguistics*, 1962.

⁶ J. Loxton, «Structure administrative des organismes nationaux qui s'occupent des noms géographiques», *Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, vol. 2, Travaux de la Conférence et documents techniques* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.69.I.8), p. 108 et 109.

⁷ M. Aurousseau, *Rendering of Geographical Names* (London, Hutchinson, 1967).

⁸ J. Loxton, *Names on the Map* (Corona, 1959 et Her Majesty's Stationery Office, 1959); «Les noms géographiques dans les pays multilingues qui accèdent à l'indépendance», *première Conférence cartographique des Nations Unies pour l'Afrique, vol. 2, Actes de la Conférence et documents techniques* (publication des Nations Unies, numéro de vente : 6.I.13), p. 321 et 322; «Geographical names», dans W. T. W. Morgan, *Nairobi City and Region* (Nairobi, Oxford University Press, 1967), chap. 12.

On a entrepris l'élaboration de certains glossaires locaux de termes génériques kényens en vue de publier un glossaire national complet. Cette opération préliminaire a soulevé certains problèmes, dont la solution affectera la forme définitive du glossaire.

L'un des problèmes fondamentaux est de décider quelle sera l'étendue du glossaire. Le mot «étendue» ne signifie pas ici la zone géographique mais ce qu'englobe la définition de terme générique. Selon la définition donnée plus haut, un terme générique indique la nature d'une «entité géographique». La définition utile d'une entité géographique que donne M. Aurousseau⁷ comprend «tout phénomène de la surface terrestre ou toute unité limitée de la répartition humaine». Cependant cette définition ne résout pas le problème; une flaque d'eau sur une route est un phénomène, une chambre d'hôtel est une unité humaine limitée. Il faut manifestement définir les entités admissibles de façon plus concrète. Un critère évident serait le degré de permanence, mais là aussi il est difficile de fixer une durée minimale pour déterminer la «permanence». Comme tous les géographes le savent, tout ce qui se trouve à la surface de la terre est en évolution, bien que certaines modifications soient extrêmement lentes.

La première étape consiste bien entendu à examiner tous les toponymes de la région étudiée et à établir la liste des termes génériques qu'ils contiennent. Ce processus est assez simple lorsqu'il s'agit d'un nom comme l'océan Indien, où océan est le terme générique et Indien le terme spécifique. Toutefois de nombreux termes spécifiques comprennent un élément générique; par exemple, «Kilimanjaro» pourrait s'écrire «Kilima Njaro» («Mont Njaro»); de même un terme générique est souvent employé comme terme spécifique; par exemple au Kenya des villages s'appellent «Lwanda» («un roc» en luo), «Soy» («une plaine basse et chaude» en nandi) ou «Kianda» («une vallée où se trouve de l'eau» en gikouyou. Ce sont là des cas très clairs mais il est sans doute juste d'affirmer qu'une très grande proportion des noms de lieux contiennent un élément générique qui souvent ne se discerne pas sans recherche, car il peut s'agir de termes qui ne sont plus employés dans le langage courant ou qui sont déformés de telle sorte qu'on ne les reconnaît pas immédiatement. Si le glossaire englobe un domaine trop vaste, il sera plus long que le répertoire de noms géographiques qu'il vise à expliquer et il risquera de devenir un dictionnaire de toponymes.

Une fois établie la liste de tous les termes génériques qui apparaissent dans les noms de la région étudiée, l'étape suivante consiste à les classer. Il sera ensuite plus facile de décider quels termes doivent entrer dans un glossaire. Le classement pose également des problèmes, car de nombreux éléments n'appartiennent pas qu'à une seule catégorie bien définie mais relèvent de plusieurs catégories à la fois; un canal, par exemple, est un produit de la configuration du sol, du mouvement de l'eau et de l'intervention humaine.

Toutefois la plupart des éléments figurant sur les cartes peuvent généralement être classés en deux catégories :

naturels et culturels. Les éléments naturels peuvent être subdivisés en accidents du terrain (relief), hydrographie, végétation ou climat. Les exemples suivants illustreront cette division :

- a) Relief : montagne, vallée, plaine ;
- b) Hydrographie : cours d'eau, lac ;
- c) Végétation : forêt, savane, mangrove ;
- d) Climat : désert, toundra.

Les puristes objecteront certainement que le désert et la toundra sont plutôt des formes de végétation que des formes climatiques. Le répertoire géographique du Kenya fournit de meilleurs exemples de cette dernière catégorie :

- Olenkijape (« venteux » en masai)
- Boji (« poussiéreux » en borana)
- Sinet (« froid » en nandi)
- Olo-ikurukurr (« où il y a du tonnerre » en masai)

Dans quelle mesure ces caractéristiques climatiques définissent-elles efficacement des entités géographiques ? Si la définition qu'elles donnent est considérée comme insuffisante, il ne faut pas les classer comme termes génériques ni les faire figurer dans un glossaire.

Comme il a été mentionné plus haut, certains noms n'appartiennent pas à une catégorie unique. « Subuko » (qui peut être orthographié de différentes manières) est un nom de lieu assez répandu en Masailand et il indique un lieu élevé et frais approprié pour le pacage d'été. C'est donc un concept complexe relevant des catégories *a* et *c* et *d* ci-dessus auxquelles s'ajoute une activité culturelle.

Toutes les entités qui peuvent être rangées dans les catégories *a* et *b* peuvent entrer dans le glossaire sans aucun doute. La catégorie *c* comprend des exemples marginaux. Une grande partie des toponymes au Kenya, surtout dans les régions de l'Oukambani, sont des noms d'arbres. Leur origine est évidente : il est probable qu'un arbre (ou parfois un groupe d'arbres) remarquable, appartenant à une certaine espèce, qui se trouvait peut-être à un croisement de pistes, soit devenu localement un point de repère géographique et le village qui s'y est installé par la suite a adopté ce nom. Il existe ainsi des villages appelés :

- Mukuyu (« caprifiguière » en gikouyou et en kamba)
- Tarakwet (« cèdre » en nandi)
- Oi Tukai (« palmier » en masai)

Certains lieux doivent leur nom à d'autres espèces de la flore sauvage :

- Mutwot (« papyrus » en nandi)
- Ogada (« herbe à éléphant » en luo)

à des cultures :

- Sukari (« canne à sucre » en swahili)
- Kyanga (« manioc » en kamba)

ou encore à des activités culturelles :

- Ithembo (« bois sacré » en kamba)

Si l'on admet certaines espèces de végétation comme termes génériques, qu'en sera-t-il des noms d'animaux ? De nombreux lieux au Kenya portent des noms d'animaux :

- Simba (« lion » en swahili)
- Kinyang (« crocodile » en tourkana)
- Nganga (« pintade » en kamba)

et d'autres des noms d'activités animales :

- Kithumba (« termitière » en kamba)

Toutefois, en répertoriant les toponymes significatifs qui indiquent des entités géographiques, il est nécessaire d'appliquer non seulement le critère de la permanence mais également celui de la mobilité limitée. Les éléments tels que les glaciers ou les bancs de sable marins sont mobiles mais généralement à l'intérieur de limites définissables. Il faut considérer la présence persistante d'une forme de vie animale dans une certaine zone comme incertaine et par conséquent ne pas l'admettre comme définition d'une entité.

La classification de caractéristiques culturelles, c'est-à-dire de constructions humaines, est analogue à celle des éléments naturels et comprend certains éléments qui doivent figurer dans le glossaire et des cas douteux. Des termes génériques comme carrière, barrage, pont, prison, ferme et aéroport ne soulèvent aucune objection. Le problème se pose pour des noms comme :

- Muthaiga (faubourg de Nairobi) (« remède » en gikouyou)
- Ikutha (« trait de flèche » en kamba)
- Bahati (« chance » en swahili)
- Il-ainyamok (« voleurs » en masai)
- Chisa (« lieu où l'on dort » en borana)

Le critère de la permanence du point de vue du temps et du lieu éliminera tous ces termes.

C'est dans la description d'éléments culturels que les néologismes (mots nouveaux) géographiques apparaissent le plus souvent, par exemple en anglais les mots « car park », « lay-by », « heliport ». Au Kenya ces mots sont généralement des mots étrangers qui ont été altérés, par exemple *Kampi* (de l'anglais « camp-site » en swahili) ou *Bunta* (« jetée » en swahili, de l'anglais « pontoon »).

La plupart des termes indiqués ci-dessus sont des substantifs. Il arrive fréquemment que la partie spécifique d'une appellation géographique soit un adjectif, par exemple dans Long Island. Ces adjectifs désignent généralement une dimension, une forme, une couleur, un nombre, une situation ou d'autres caractéristiques (chaud, agréable, herbageux, tacheté). Un toponyme peut parfois être un adjectif seul, c'est-à-dire un terme spécifique qui n'est pas accompagné d'un terme générique. Dans la plupart des cas, le terme générique sous-entendu est « lieu », comme par exemple :

- Rongai (« étroit » en masai et en tourkana)
- Baragoi (« brun » en masai)

Dans certains cas, il est possible de retrouver le terme générique : par exemple la ville de Nairobi (« froid ») tire son nom d'Enkare Nairobi (« le fleuve froid » en masai).

Dans de nombreuses langues, ce terme générique indéterminé peut être remplacé par un suffixe locatif (-*ni* en swahili et en kamba, -*ini* en gikouyou) ou par un préfixe possessif (*oloo-* en masai). On peut citer par exemple :

- Kilindini (« près de l'eau profonde » en swahili),
- Njogu-ini (« lieu aux éléphants » en gikouyou),
- Oolo-nongot (« qui a des vallées » en masai).

Ce dernier terme est généralement écrit sous la forme altérée de « Longonot », nom d'une montagne ondulée.

Conclusions

Il faut espérer que la présente analyse précisera le caractère du problème que présente le choix des termes qui devront figurer dans un glossaire. Il est possible à présent d'examiner les facteurs qui détermineront le choix définitif. Chaque organisme qui établira ce glossaire devra prendre ses propres décisions.

Inévitablement, les considérations d'économie sont un facteur important. S'il n'y a pas de restriction de temps et d'argent et que le but est d'élaborer un ouvrage de référence complet, tous les termes, si marginale que soit leur importance générique, devront figurer dans le glossaire.

Si le glossaire est élaboré dans des conditions moins bonnes, le critère suivant sera, vraisemblablement, la fréquence des termes. Si un terme n'apparaît qu'une ou deux fois dans un répertoire géographique national, il est moins utile de l'inclure dans un glossaire qu'un terme très fréquent.

Un autre facteur important, fréquemment mentionné ci-dessus, est la permanence : l'explication actuelle d'un terme générique aidera-t-elle l'utilisateur d'un glossaire dans l'avenir? Kilima Kiuu (mont Kiuu) est un élément permanent du relief du Kenya, donc Kilima doit figurer dans le glossaire. Mais il n'y a peut-être plus de canne à sucre à Sukari ni de lions à Simba; il n'est donc guère utile de faire figurer ces termes.

TERMES GÉOGRAPHIQUES*

Rapport présenté par l'Autriche, les Pays-Bas, la République fédérale d'Allemagne et la Suisse*

Classification des détails géographiques

La classification des noms géographiques (par exemple dans des catégories telles qu'onymes, hydronymes, ou noms secondaires) n'est d'aucune utilité pour la normalisation internationale et risque même d'introduire la confusion car les noms de lieu peuvent à l'origine avoir été des noms de fleuve, et les noms de fleuve des noms de terrain, etc. Il serait donc préférable de supprimer la classification des noms géographiques de l'ordre du jour et de renvoyer cette question au Congrès international de l'onomastique.

La classification des détails géographiques doit constituer le cadre des glossaires (glossaire des définitions et glossaire des termes génériques) qui seront inclus dans les nomenclatures géographiques. Pour que cette classification contribue à uniformiser la présentation de ces glossaires, il conviendrait de la limiter aux grandes catégories et de laisser à chaque nomenclature géographique nationale le soin d'établir les groupes et sous-groupes conformément aux besoins nationaux. Pour le moment il semble impossible d'élaborer un système généralement acceptable à l'intérieur de ces grandes catégories. La classification des détails géographiques peut se formuler de la façon suivante (voir également les exemples figurant dans les annexes au présent rapport) :

1. Détails hydrographiques ;
2. Relief et configuration du sol ;
3. Terrain : champs, prés, forêts, etc. ;
4. Détails politiques, divisions administratives ;
5. Régions naturelles ou historiques ;
6. Lieux habités, édifices, constructions ;
7. Voies de communication : voies ferrées, routes, rues, etc.

Uniformité de présentation des glossaires inclus dans les nomenclatures géographiques

Il n'est possible d'uniformiser la présentation des glossaires joints aux nomenclatures géographiques que dans la mesure où l'on peut inclure dans chaque

nomenclature géographique quatre glossaires ou listes ainsi qu'il est indiqué ci-après.

a) Une étude des désignations et des termes génériques employés dans la nomenclature géographique, groupés conformément à la classification des détails géographiques citée précédemment. Les désignations devraient porter un numéro et être accompagnées d'une brève définition dans les cas où leur sens n'est pas évident (voir exemple à l'annexe II).

b) Une liste alphabétique des termes génériques figurant dans la nomenclature géographique, accompagnés des numéros qui correspondent dans le relevé systématique (voir exemple à l'annexe III).

c) Une liste alphabétique des abréviations des désignations ou d'autres symboles employés pour ces désignations (voir exemple à l'annexe IV).

d) Un glossaire alphabétique des abréviations employées dans les cartes sur lesquelles est fondée la nomenclature géographique.

Traduction des désignations et des définitions

En ce qui concerne la traduction des désignations et des définitions en d'autres langues, il convient de se reporter aux propositions du groupe de langue allemande ou néerlandaise, qui figurent au paragraphe 1 b du rapport que l'Autriche a présenté au sujet du point 9 de l'ordre du jour (E/CONF.61/L.27).

Annexe I^a

EXEMPLE : DÉSIGNATIONS CLASSÉES

Entités hydrographiques. anabranch, bay, bight, canal, channel, cove, current, deep, distributary, drainage canal, estuary, fjord, ford, geyser, glacier, gulf, harbor, headwaters, inlet, interfluvium, intermittent lake, intermittent stream, lagoon, lake, marine channel, narrows, pond, rainpool, rapids, reach, reservoir, river bend, roadstead, salt lake, sea, section of lake, section of river, section of stream, sound, spring, stream, stream mouth, swamps, wadi, waterfall, waterhole, waterway, well.

* Le texte original de ce rapport, soumis en anglais, a paru sous la cote E/CONF.61/L.26.

^a United States of America, Board on Geographic Names, *Gazetteers* nos 14, 42, 106, 108, 113, 114 (Washington, D.C.).